



COMMISSION EUROPEENNE

D.G. Migration and Home Affairs

Service public fédéral Intérieur

Cellule Fonds européens

**Fonds européen Asile, Migration et Intégration (AMIF)
Fonds européen pour la Sécurité Intérieure (ISF)**

FICHE DE PROJET



1 Informations générales

1.1 Identification de l'organisation qui introduit la proposition

Nom complet officiel	Centre de Référence en Santé Mentale, asbl	
Dénomination abrégée (si d'application)	CRéSaM, asbl	
Numéro d'entreprise	BE 0 8 4 0 5 5 5 9 7 3	
	L'organisation a-t-elle droit à une déduction de la T.V.A. ?	
	☐ Oui ☒ Non	
	<u>Si la réponse est non, veuillez joindre une attestation en annexe</u>	
Adresse postale	Rue, N° Boulevard de Merckem, 7	Code postal, Ville 5000, Namur
Site Internet officiel	www.cresam.be	

1.2 Partie signataire qui représente juridiquement l'organisation (propriétaire du contenu de cette fiche)

☐ M. ☒ Mme

Nom, prénom	BONTEMPS Christiane
Fonction	Directrice
Numéro de téléphone direct	081/25.31.43
Adresse e-mail directe	c.bontemps@cresam.be



1.3 Informations supplémentaires relatives à l'organisation soumissionnaire

Courte description des objectifs ordinaires et des activités de l'organisation. (max. 20 lignes)

Le CRéSaM s'adresse aux professionnels de la santé mentale, de tous secteurs, spécialisés ou non, de 1^{ère} ou 2^{ème} ligne, confrontés à des questions de santé mentale.

L'asbl mène différents projets qui poursuivent 5 missions :

- Appui : soutenir les acteurs de santé mentale, en particulier les services de santé mentale dans la réalisation de leurs missions ;
- Observatoire des pratiques et initiatives en santé mentale ;
- Recherche : analyser des problématiques de santé mentale identifiées et proposer des pistes d'action ;
- Information : diffuser l'information et sensibiliser les acteurs de santé mentale ;
- Concertation : favoriser, susciter les échanges entre acteurs.

Ces projets sont destinés prioritairement aux services de santé mentale. Ils s'adressent aussi à leurs partenaires (professionnels, usagers, familles) et sont menés en concertation avec l'Autorité régionale.

1.4 Instrument financier

Liste détaillée des sources de financement ordinaires de l'organisation

- Le CRéSaM est reconnu et subventionné comme Centre de Référence en Santé Mentale depuis le 01.01.2012 (agrément de 4 ans renouvelables, renouvelé en 2016)
- Le CRéSaM bénéficie d'aides à l'emploi (sous forme de points APE) depuis sa création.

1.5 Expérience de l'organisation avec le fonctionnement des Fonds européens

Année d'exécution	Programme européen (nom de l'Unité et de la DG) concerné	N° de la référence et nom du projet	Montant du subside ou du contrat
2007-2013	Interreg V – Grande Région	PPSM – Prévention et Promotion en Santé Mentale N°38/GR/3/3/052 Chef de file : CRP Santé Luxembourg (GDL)	149.070 € (IWSM asbl devenu CRéSaM asbl en 2012) avec 50% de fonds européens sur un budget total de 1.412.180,55 €



5

2015	Interreg v France-Wallonie-Vlaanderen 2014-2020	SiCo - Situations complexes 4.7.179 SiCo Chef de file: CRéSaM, asbl	Feu vert des autorités Interreg pour le projet mais projet non finalisé suite au désistement des partenaires français.
2017- 2020 En cours de négociation Réponse attendue fin 09/17	Interreg v France-Wallonie-Vlaanderen 2014-2020	AB Réfugiés "social" Chef de file: le SGAR	291.247,36 € (CRéSaM) Avec 50% de fonds européens sur un total de 1.389.740,18€



5

2 Informations générales concernant le projet

2.1 Titre complet du projet

Réseau Exil et Santé mentale

2.2 Titre abrégé du projet

RES

2.3 Date de début et de fin de la proposition de projet

01 / 01 / 2018 - 31 / 12 / 2019

2.4 Quelle est la délimitation géographique du projet ?

La Wallonie

Personne de contact chargée du suivi administratif du projet. Attention : TOUTE COMMUNICATION doit passer par cette personne de contact.

☐ M

☒ Mme

2.5 Nom, prénom

BIVORT Claire

2.6 Fonction

Responsable de projets

2.7 Numéro de téléphone direct

081/25.31.41

2.8 Numéro de GSM

2.8 Adresse email directe de la personne de contact

c.bivort@cresam.be



3 Teneur du projet

3.1. Décrivez le problème dans le cadre de la situation actuelle (max. 10 lignes)

Les demandeurs d'asile et réfugiés vivent à des degrés divers un double trauma : la répression dans leur pays d'origine et son prolongement qu'est l'exil. Pour certains, cela entraîne de graves problèmes de santé mentale et/ou une vulnérabilité sociale extrême, notamment dans les différents moments de transition de leur parcours. Ces personnes ont besoin d'un accompagnement répondant et s'adaptant à ces vulnérabilités multiples. L'arrivée massive de migrants à l'été 2015 a conduit à la saturation du réseau de l'accompagnement psychosocial spécialisé. Les migrants sont peu pris en charge par le secteur non spécialisé, soit parce que les demandes de ce public ne leur parviennent pas, soit parce que leur inexpérience à travailler en contexte interculturel et/ou avec un interprète rend leur pratique inconfortable.

3.2. Selon vous, comment ce problème peut-il être résolu et comment votre projet y contribue-t-il?

Ce problème peut être résolu en renforçant les différents axes d'action des équipes spécialisées dans l'accompagnement psychosocial des demandeurs d'asile et des réfugiés reconnus :

- augmenter les capacités de prise en charge des équipes spécialisées permettra de diminuer les risques de saturation de ces équipes et de favoriser l'accès des demandeurs d'asile et des réfugiés reconnus à des soins adéquats (en termes d'approche clinique et de fréquence des prises en charge) et de proximité ;
- accroître le soutien et l'accompagnement du réseau médico-psycho-social local et régional ainsi qu'aux personnes en charge de l'accueil du public-cible pour favoriser une détection rapide des vulnérabilités et troubles psychiques, composer avec les vulnérabilités et troubles psychiques, diminuer les barrières à la prise en charge et orienter ces personnes vers les professionnels adéquats le plus tôt possible dans la procédure;
- se concerter entre équipes spécialisées pour élaborer une action et des projets cohérents sur l'ensemble de la Wallonie, partager les expertises et favoriser l'émergence d'une culture de travail partagée.



3.3. Présentez une description détaillée de votre projet et de ses objectifs et de la manière dont il sera exécuté. Listez les objectifs¹ de manière structurée

Description du projet :

Le projet a pour ambition de favoriser l'accès des demandeurs d'asile et réfugiés reconnus et plus spécifiquement les personnes ayant subi des faits de torture ou ayant été exposées à d'autres formes graves de violence psychologique, physique ou sexuelle à un accompagnement adéquat via un renforcement des équipes spécialisées dans l'accompagnement psychosocial des personnes étrangères ou d'origine étrangère pour augmenter leur capacité de prise en charge, de soutien au réseau et de concertation.

Objectifs du projet

- Adapter le travail clinique dirigé vers les personnes et les familles aux réalités rencontrées par les demandeurs d'asile et réfugiés reconnus afin de favoriser l'accès et la continuité de l'accompagnement psychosocial lorsqu'il s'avère nécessaire :
 - Proposer un accompagnement clinique personnalisé, se basant sur une approche multifocale, aux personnes en demande d'asile et réfugiés reconnus lorsque celles-ci sont en souffrance psychique;
 - Activer les capacités de résilience des demandeurs d'asile et des réfugiés reconnus fragilisés par l'expérience de l'exil ;
 - Viser à restaurer un étayage familial et communautaire ;
 - Travailler avec un interprète quand le patient ne parle pas suffisamment français.
- Se concerter entre initiatives spécifiques et psychosociales « Exil » afin de mener une action et des projets cohérents sur tout le territoire wallon ;
 - Participer à la mission d'observatoire de ces pratiques en mettant en place des outils de récolte de données et d'auto-évaluation communs ;
 - Échanger sur les pratiques pour diffuser les expertises de chacun entre équipes spécialisées ;
 - Se former de manière continue, ensemble, pour approfondir une thématique et renforcer la cohérence et la culture commune de travail.
- Soutenir le réseau :
 - Activer, accompagner, soutenir et former les travailleurs psychosociaux « généralistes » (travailleurs en SSM, psychologues

¹ Un objectif représente une situation que l'on **souhaite atteindre** (outcome)



privés, travailleurs en planning familial, en maison médicale, ONE,...) dans la prise en charge des demandeurs d'asile et des réfugiés reconnus afin de réduire les barrières à la prise en charge (résistance au travail avec interprète, méconnaissance du travail en contexte interculturel, ...);

- Proposer des modules de sensibilisation et de formation aux intervenants de 1^{ère} ligne (personnel des centres d'accueil et des ILA, assistants sociaux des CPAS, ...) agissant auprès des demandeurs d'asile et des réfugiés reconnus pour les outiller autour des problématiques de santé mentale. Plus particulièrement, aider le personnel des structures d'accueil à identifier le plus rapidement possible les demandeurs d'asile souffrant de trauma, ayant subi des faits de torture ou ayant été exposés à d'autres formes graves de violence psychologique, physique ou sexuelle, les accompagner et, si besoin, les orienter vers les intervenants adéquats le plus tôt possible dans la procédure .

Rôles et actions des acteurs impliqués

Le travail sera coordonné et soutenu par le CRéSaM. L'accompagnement des réfugiés et demandeurs d'asile sera réalisé par les partenaires sous régionaux, impliqués à part entière ou solidaires selon leur possibilité d'investissement dans le présent projet.

Le CRéSaM, en tant que coordinateur du projet, aura pour rôle de :

- 1) Identifier les problématiques rencontrées par les migrants, plus particulièrement celles qui concernent les réfugiés reconnus et demandeurs d'asile, dans le secteur de l'accompagnement psychosocial des personnes étrangères et d'origine étrangère en Région wallonne en général, dans les équipes spécialisées subventionnées par la Région wallonne en particulier ;
- 2) Veiller à la cohérence transversale des dispositifs de soins en santé mentale pour les réfugiés reconnus et demandeurs d'asile en Wallonie ;
- 3) Soutenir la concertation entre équipes spécialisées en vue de développer des positions communes pour répondre aux problématiques identifiées ;
- 4) Faciliter la circulation d'informations concernant le secteur ;
- 5) Stimuler le partage d'idées, de méthodes de travail et d'expériences au profit des différentes équipes spécialisées au regard de leurs missions;
- 6) Travailler à l'élaboration d'outils communs en matière de recueil de données, d'évaluation,
- 7) Veiller à la formation continue des équipes.



Les actions envisagées par le CRéSaM, en tant que coordinateur du projet, pour mener à bien son rôle seront de :

- Appuyer, via les rencontres en concertation (partage d'expérience) et la récolte d'informations sur les besoins et caractéristiques du public-cible, le développement des projets cliniques mis en place sur le terrain pour rencontrer au mieux l'évolution des besoins des populations résidentes dans les différentes provinces wallonnes ;
- Organiser des séminaires de formation continuée inter-équipes spécialisées ;
- Soutenir l'harmonisation de la collecte de données statistiques relatives aux usagers des services et l'exploitation de ces données afin d'avoir une meilleure photographie du public consultant les services spécialisés en Wallonie, avec un focus sur les demandeurs d'asile et réfugiés reconnus, et de compléter les données sur l'évolution des besoins de cette population. La collecte de données alimentera en outre la réflexion en termes d'autoévaluation ;
- Coordonner la formation et sensibilisation des SSM généralistes et des autres professionnels de la santé mentale et leur venir en appui pour l'accueil de 1^{ère} ligne et l'accompagnement des réfugiés et demandeurs d'asile ;
- Donner les moyens aux équipes spécialisées de mener à bien leur accompagnement clinique en veillant à la bonne collaboration avec le service d'interprétariat social et à la formation continuée des interprètes en santé mentale ;
- Proposer des modules de sensibilisation et de formation aux intervenants en charge de l'intégration des réfugiés et demandeurs d'asile (personnel des centres d'accueil et des ILA, assistants sociaux des CPAS, ...) en faisant appel aux équipes wallonnes spécialisées en priorité et à d'autres institutions si nécessaire (CRI, SSM bruxellois, etc.) ;
- Alimenter et soutenir les rencontres de concertation : Définir les ordres du jour, préparer les réunions et rassembler les informations nécessaires pour alimenter le travail en séance (rencontres réalisées, recherches, synthèses, projets martyrs,...), rédiger les PV, alimenter la page internet sécurisée, assurer le suivi des actions en cours, ... ;

Rôle des partenaires impliqués :

Le rôle essentiel des partenaires impliqués sera de proposer un accompagnement psychosocial adéquat aux demandeurs d'asile et aux réfugiés reconnus implantés dans leur région d'activité.



Pour être adéquat, l'accompagnement prend en compte :

- la langue parlée par le migrant, sa culture, la situation géopolitique de son pays d'origine ainsi que le contexte social, juridique et administratif dans lequel il se trouve ;
- la rupture des étayages vécue par le patient exilé, qui demande la reconstruction d'une enveloppe psychique. Certains motifs migratoires couvrent des traumatismes et des deuils douloureux qu'il faudra prendre en compte dans l'accompagnement ;
- La situation de la personne et ses besoins pour définir des modalités et une fréquence appropriées pour l'accompagnement.

Un accompagnement adéquat est multi focal : médication, thérapie individuelle, thérapie de couple, familiale, groupes communautaires et ethnopsychiatriques, logopédie, co-thérapie...

Les partenaires apportent un soutien continu à leur réseau (intervenant de 1^{ère} ligne, psycho-sociaux non spécialisés, ...) par des avis, conseils, orientations, soutiens de prises en charge réalisées par des partenaires non spécialisés, supervisions, interventions de sensibilisation et de formation, etc. Ils ont le souci, dans la mesure du possible, de répondre aux besoins de leur réseau local sans s'y substituer. Ils effectuent par ce fait un travail de proximité à deux niveaux : auprès du public-cible et de leur réseau local.

Ils auront également comme rôle de construire, avec les autres équipes spécialisées, en concertation, le contenu des interventions déployées à un niveau régional, d'y intervenir selon leurs compétences et de partager leur expertise avec les autres équipes.

Actions envisagées par les partenaires impliqués

Leur action se situe dans l'intervention sociale et psychologique auprès des demandeurs d'asile et des réfugiés reconnus. Certaines équipes développent en outre une intervention médicale et communautaire. Ces interventions sont élaborées au sein d'équipes multidisciplinaires (composées au minimum de psychologues et d'assistants sociaux). Le cadre de ces interventions est en constante adaptation à l'évolution des besoins (soutien à la parentalité, groupe de parole, ...) et des publics (hommes seuls, mineurs, familles, petite enfance, mères adolescentes,...).

Ils mènent également une action de sensibilisation à deux niveaux : local et régional. Ces actions de sensibilisation peuvent prendre la forme d'avis, de conseils, d'orientations, de soutiens des prises en charge réalisées par des partenaires non



spécialisés, de supervisions ainsi que d'interventions de sensibilisation et de formation plus formelles (participation à des colloques, à la rédaction d'un livre, organisation de séminaire, etc.). Des actions de sensibilisation seront plus spécifiquement déployées pour les personnes en charge de l'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile (centres d'accueil et d'hébergement).

Les équipes impliquées s'engagent à participer à la concertation « santé mentale et exil » du CRéSaM.

Rôle et actions des partenaires solidaires

D'autres partenaires spécialisés dans l'accompagnement des migrants pourront contribuer ponctuellement à ce projet pour construire, en concertation, le contenu des formations et y intervenir à la prestation, selon leurs compétences. Ils pourront aussi partager leur expertise avec les autres équipes spécialisées. Ils participeront également à la formation continue organisée pour l'ensemble des équipes spécialisées.



3.4. Donnez un aperçu clair et concis de votre proposition de projet tel que décrit au point 3.3 (maximum 2000 caractères ! Accordez-y une attention suffisante car ce résumé constitue une partie importante du processus d'évaluation !)

Description : Le projet a pour ambition de favoriser l'accès des demandeurs d'asile et réfugiés reconnus, plus spécifiquement les personnes traumatisées (victimes de torture, de violence physique, psychique et sexuelle) à un accompagnement psychosocial adéquat et de proximité. Il porte sur le renforcement des équipes spécialisées dans la prise en charge de ce public. Il vise à augmenter leur capacité d'accompagner les personnes en souffrance, de soutenir le réseau et de contribuer à la cohérence des actions sur le territoire.

Objectifs

- Enrichir davantage le travail clinique pour l'adapter aux réalités rencontrées par le public cible afin de favoriser l'accès et la continuité de l'aide et des soins ;
- Harmoniser les actions menés sur le territoire wallon par une concertation entre équipes spécialisées ;
- Augmenter la capacité de prise en charge des personnes en souffrance ;
- Sensibiliser et former le réseau non spécialisé dans l'accompagnement de ce public.

Mise en œuvre

Par les équipes spécialisées :

- o Interventions sociales et psychologiques, parfois aussi médicale ou communautaire, auprès du public cible ;
- o Collecte de données sur le public et les interventions ;
- o Développement d'actions de soutien et de sensibilisation destinées aux professionnels non spécialisés au niveau local et régional ;
- o Actions de sensibilisation à destination du personnel des structures d'accueil ;
- o Actions concertées entre partenaires (partage d'expertise, formation commune, culture commune de travail, élaboration des actions de sensibilisation régionales, ...)

Par le CRéSaM :

- o Organisation des rencontres en concertation ;
- o Harmonisation de la collecte de données statistiques et exploitation de ces données
- o Formation et sensibilisation des SSM généralistes et des autres professionnels de la santé mentale non spécialisés en matière d'Exil ;



- Sensibilisation et formation des personnes en charge de l'accueil du public cible (centres d'accueil et d'hébergement) mais aussi des interprètes en santé mentale, intervenants de 1^{ère} ligne, etc.
- Organisation de séminaires de formation continuée inter-équipes spécialisées.

3.5. Décrivez le groupe cible du projet (si d'application). Indiquez de quelle manière vous allez enregistrer le groupe cible et avec quels justificatifs.

Il y a deux types de groupes cibles :

⇒ Les demandeurs d'asile et les réfugiés reconnus :

Une documentation récente de leur carte de séjour (par exemple l'annexe 26) sera demandée aux patients qui consultent auprès des équipes spécifiques. Un enregistrement anonymisé des consultants sera mis en place. Il spécifiera le sexe, le groupe d'âge, le motif de consultation et le statut (réfugié, demandeur d'asile) de la personne.

⇒ Les professionnels

- Les équipes spécialisées dans l'accompagnement psychosocial des personnes étrangères ou d'origine étrangère ;

Lors des rencontres en concertation, la présence des participants sera consignée via un document de présence à signer.

- Les SSM généralistes et les autres professionnels de la santé mentale ;
- Les personnes en charge de l'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile (centres d'accueil et d'hébergement) et les intervenants de 1^{ère} ligne ;
- Les interprètes ;

Lors de séminaires de formation pour les SSM généralistes, professionnels de la santé mentale, interprètes, personnes en charge de l'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile (centres d'accueil et d'hébergement) et intervenants de 1^{ère} ligne, une feuille de présence reprenant leur nom, fonction et institution sera signée par les participants.



3.6. Quels sont les risques potentiels du projet ? Comment pensez-vous les aborder ?

La faible participation des intervenants de 1^{ère} ligne, des SSM généralistes et des autres professionnels de la santé mentale aux formations.

➔ Organiser des séances décentralisées au niveau sous-régional et local

La charge de travail importante demandée aux équipes « Exil ».

➔ Réaliser un calendrier prévisionnel avec une répartition des tâches claire et connue de tous.

les variations dans le nombre de personnes à prendre en charge (saisonnalité des migrations, etc....)



4. Indicateurs communs (Consultez le Programme National!)

Indicateur commun : indicateur commun imposé par l'Europe pour lequel chaque Etat membre doit rédiger un rapport. Si votre projet contribue à l'un des indicateurs communs, vous devez l'indiquer ici. Votre projet n'est toutefois pas tenu de contribuer à l'un des indicateurs communs.

	Que vais-je faire ? Activité du projet (Indiquez le groupe cible si d'application)	Quel sera l'impact, quel est l'objectif final ? (Outcome) => Ces objectifs doivent être repris du point 3.3	Quels sont les résultats QUANTITATIFS attendus pour l'entièreté du projet? (output) (Attention: il doit s'agir obligatoirement d'un chiffre)	Quel indicateur vais- je utiliser pour mesurer ce résultat ?	CODE Européen (voir Programme National)
1	Accompagnement clinique du groupe cible	L'accès à l'accompagnement psychosocial du public cible est amélioré.	720 demandeurs d'asile et réfugiés reconnus ont bénéficié d'un accompagnement clinique (360 par an).	Données statistiques + rapport d'activités	C1
2	Formation du réseau psycho-médicosocial et de l'accueil au niveau régional	Le réseau a été formé aux questions liées à l'asile et la santé mentale.	150 membres du réseau ont été formés (75 par an)	Listes de présence aux formations + contenu des formations + formulaire d'évaluation des participants	C3.1

5. Indicateurs propres à des projets spécifiques

Mentionnez ci-dessous les différentes activités de votre projet (15 AU MAXIMUM) et les indicateurs (que vous avez déterminés) pour ce projet spécifique.



Attention : vous êtes obligé de remplir au moins un indicateur.

	Que vais-je faire ? Activité du projet (Indiquez le groupe cible si d'application)	Quel sera l'impact, quel est l'objectif final ? (Outcome) => Ces objectifs doivent être repris du point 3.3	Quels sont les résultats QUANTITATIFS attendus pour l'entière du projet? (output) (Attention: il doit s'agir obligatoirement d'un chiffre)	Quel indicateur vais- je utiliser pour mesurer ce résultat ?	CODE Européen (voir Programme National)
1	Développement d' interventions cliniques adéquates par les équipes spécialisées (intervention sociale, psychologique/théra peutique, médicale et communautaire)	Le travail clinique est adapté aux réalités rencontrées par les demandeurs d'asile et réfugiés reconnus. L'accompagnement clinique se base sur une approche multifocale. Les capacités de résilience des demandeurs d'asile et des réfugiés reconnus fragilisés par l'exil ont été, dans la mesure du possible, activées.	12 réunions de concertation régionale (6/an -10 participants par réunion en moyenne) 2 séminaires inter équipes spécialisées (1/an - 25 participants par séminaire) 350 réunions d'équipe locales (175 par an - entre 3 et 10 participants par réunions selon la taille de l'équipe)	Liste des participants et rapport d'activités de la concertation Listes de présence aux séminaires + contenu des formations + formulaire d'évaluation des participants Données statistiques et rapports d'activités	C3.1.



8

2	Accompagnement du groupe cible	L'accès à l'accompagnement psychosocial du public cible est amélioré.	▶ 720 demandeurs d'asile et réfugiés reconnus ont bénéficié d'un accompagnement clinique (360/an) ▶ 3900 prestations sociales (1950 par an) + multitude d'actions et démarches ponctuelles quasi quotidiennes diverses (au moins 2000/an) ; ▶ 4200 prestations psychologiques et thérapeutiques (2100 par an) ; ▶ 400 prestations médicales (200 par an) ; ▶ 552 interventions communautaires (276 par an)	Données statistiques + rapport d'activités	C1.
3	Harmonisation des données statistiques relatives aux usagers des services et exploitation de ces données	Les données communes sont identifiées. Les données statistiques sont encodées. Les données statistiques sont exploitées. Une photographie du public consultant en Wallonie est disponible.	Les données relatives aux 360 patients/an (demandeurs d'asile et réfugiés reconnus) ont été encodées et analysées chaque année	Grilles d'encodage des données (Excel) + Rapport d'analyse des données	C1.



5

4	Formation et sensibilisation des SSM généralistes et du réseau psychomédicosocial susceptibles d'accueillir le public cible	Les travailleurs psychosociaux généralistes ont été formés, accompagnés et soutenus. Ils disposent d'outils pour prendre en charge les demandeurs d'asile et les réfugiés reconnus. Les barrières à la prise en charge ont diminué. Les travailleurs psychosociaux qui en ont fait la demande ont bénéficié d'une supervision par une équipe spécialisée. Des colloques et séminaires ont bénéficié de l'intervention des équipes spécialisées.	40 travailleurs psychosociaux généralistes ont été formés (20 par an). 520 Travailleurs du réseau psychomédicosocial ont bénéficié d'un soutien par une équipe spécialisée dans l'accompagnement du public cible (260/an) 64 séances d'interventions ont été organisées (3x /an en moyenne) et 200 personnes ont bénéficié d'une supervision (100/an en moyenne). Les équipes spécialisées sont intervenues 36 fois dans des colloques, séminaires,... (18 par an en moyenne).	Listes de présence aux formations + contenu des formations + formulaires d'évaluation des participants liste de présence aux supervisions programme des colloques et séminaires	C3.1.
---	---	--	--	--	-------



Handwritten signature

5	Collaboration avec le service d'interprétariat social et formation continuée des interprètes en santé mentale ;	Des rencontres avec la direction du service d'interprétariat ont eu lieu. Les interprètes sont formés. Les interprètes en santé mentale ont bénéficié de séances d'intervention avec les équipes spécialisés.	4 rencontres avec la direction du service d'interprétariat ont eu lieu (2 par an). Chaque année, 20 interprètes ont été formés. Chaque année, 20 interprètes ont participé et bénéficié d'une séance d'intervention. Chaque année, 10 membres des équipes spécialisées ont participé et bénéficié d'une séance d'intervention.	PV des rencontres Listes de présence aux formations + contenu des formations + formulaires d'évaluation des participants Listes de présence aux interventions Listes de présence aux interventions	C3.1.
6	Mise en place de modules de sensibilisation et de formation aux intervenants en charge de l'intégration des réfugiés et demandeurs d'asile (personnel des centres d'accueil et des ILA, assistants sociaux des CPAS, ...)	Les personnes en charge de l'intégration des demandeurs d'asile et des réfugiés reconnus sont formées et/ou sensibilisées. Ils ont des connaissances et des outils sur les problématiques de santé mentale. Ils peuvent identifier plus rapidement les demandeurs d'asile souffrant de trauma et les orienter plus tôt vers les intervenants adéquats.	120 personnes en charge de l'intégration ont été formées (60 par an) Un support à la formation est préparé et distribué à chaque participant	Listes de présence aux formations + contenu des formations + formulaires d'évaluation des participants Support à la Formation	C3.1.



6

7	Alimentation et soutien des rencontres en concertation	Les équipes spécialisées se sont rassemblées en concertation. Les actions et les projets menés par les équipes spécialisées sont cohérents.	12 concertations ont eu lieu (6 par an).	Listes de présence aux concertations + PV des concertations + évaluation annuelle de la concertation	C3.1.
---	--	---	--	--	-------



6

6. Valeur ajoutée / Publicité

6.1. En quoi le projet se distingue-t-il des objectifs ordinaires de l'organisation ?

Les objectifs ordinaires de l'organisation et de ses partenaires spécialisées dans l'accueil des situations d'exil en Wallonie concernent l'ensemble des personnes étrangères ou d'origine étrangère. Ce projet permettra de se centrer davantage sur les demandeurs d'asile et les réfugiés reconnus (et plus particulièrement les personnes victimes de traumatismes, de torture, de violences physiques, psychiques et sexuelles) en leur offrant davantage de possibilités d'accompagnement psychothérapeutique adéquat et de proximité et en formant et sensibilisant davantage les professionnels du réseau psychosocial wallon et les personnes en charge de l'accueil. Il y a vraiment des lacunes dans la prise en charge de ce public en Wallonie que les équipes ne peuvent combler, les financements wallons portant essentiellement sur le parcours d'intégration.

6.2. Quelle est la valeur ajoutée du projet pour la Belgique et/ou l'Europe?

1. L'augmentation des moyens humains permet une prise en charge plus précoce des traumatismes psychiques et une réduction des séquelles à long terme (troubles psychiques et affections psychiatriques) ;
2. Une approche concertée permet de mieux appréhender les besoins et la manière dont on y répond ;
3. Le renforcement des équipes spécialisées et leur participation à un projet de concertation régionale permet d'une part d'augmenter l'accessibilité aux services grâce à une capacité renforcée et une diversification des actions proposées et d'autre part de développer une réelle action commune et cohérente sur l'ensemble du territoire wallon. Ces deux axes se renforcent mutuellement au bénéfice des demandeurs d'asile et des réfugiés reconnus mais aussi du réseau médico-psychosocial et de l'accueil.

6.3. Le projet est-il novateur ? Si oui, de quelle manière ?

Mener, en concertation, des actions et des projets cohérents (d'accompagnement, d'observatoire, de soutien au réseau et de partage d'expertise notamment) pour une meilleure prise en charge des demandeurs d'asile et des réfugiés reconnus sur l'ensemble de la Wallonie est novateur. Ce développement en synergie n'existait pas sous une forme aussi structurée.



6.4. Publicité

6.4.1. Comment allez-vous faire connaître le projet ?

Le descriptif du projet de la Concertation (qui ne peut se faire sans le renforcement des équipes spécialisées) sera détaillé sur le site internet du CRéSaM et diffusé via la newsletter.

Le projet sera expliqué lors de chaque rencontre avec les partenaires (SeTIS, Fedasil, les associations et fédérations actives en santé mentale et dans le domaine de l'exil et de la migration etc.) et lors des formations et interventions organisées par la Concertation.

Les partenaires associés au projet diffuseront l'information à leur réseau par voie électronique et chaque fois que nécessaire lors des moments d'échanges.

Des articles seront publiés dans la presse généraliste (sensibilisation) et spécialisée (information/formation).

Un communiqué de presse sera préparé et diffusé en début et en fin de projet.

Une journée scientifique sera organisée en fin de projet avec l'ensemble des partenaires qui auront été associés de quelque façon que ce soit afin d'en tirer les principaux enseignements et de promouvoir la pérennisation des acquis.

6.4.2. Comment les résultats du projet vont-ils être communiqués ou diffusés ?

Les résultats seront disponibles sur le site internet du CRéSaM et ils seront diffusés par la newsletter mensuelle.

Les partenaires associés diffuseront les résultats à leur réseau par voie électronique.

Les résultats seront mis à disposition des instances régionales et fédérales qui pourront aussi les relayer.

Des articles, une journée scientifique et un communiqué de presse seront organisés (voir ci-dessus)

6.4.3. Comment allez-vous assurer la visibilité du financement européen du projet?

Le partenariat sera mentionné, notamment à l'aide de logos, sur tous les documents officiels (résultats, invitations aux formations, rapports d'activités, etc.)

Le document de présentation de la Concertation à distribuer aux partenaires contiendra le logo et mentionnera le financement européen du projet.



7. Programme National AMIF ou ISF

7.1. Sous quel Programme (AMIF ou ISF) et sous quel “Specific Objective” du Programme National AMIF ou ISF le projet peut-il être pris en considération ?
(ex.: AMIF, SO1 Asylum)

AMIF

7.2. Sous quel “National Objective”/‘Specific Action’ du Programme National AMIF ou ISF le projet peut-il être pris en considération ?

National Objective 1. – Reception/asylum

7.3. Sous quelle(s) Action(s) du Programme National AMIF ou ISF le projet peut-il être pris en considération ?

Action 2: Enhance the reception quality.



58

8. Double Financement :

Comment allez-vous éviter le risque de double financement au sein du projet (y compris pour les éventuels partenaires) ?

Via la comptabilité analytique de l'asbl, vérifiée semestriellement par un réviseur d'entreprise.

9. Partenariats:

Le partenaire peut être défini comme une organisation qui cofinance généralement le projet et effectue (parfois) des dépenses dans le cadre du projet. Les règles d'éligibilité sont applicables *mutatis mutandis* à ce partenaire. Il convient de signer un accord de partenariat mentionnant ses tâches et l'apport financier. Cet accord de partenariat doit être introduit en annexe au projet.

9.1 L'organisation du projet nécessitera-t-elle une collaboration avec des partenaires extérieurs ?

☒ Oui ☐ Non

9.2 Quelles organisations ?

1. Nom de l'organisation | Clinique de l'Exil - Province de Namur

Correspondant | Valéry ZUINEN, Directeur général

Adresse | 2, Place Saint Aubain - 5000 NAMUR

N° Tel | 081/77.52.77



2. Nom de l'organisation	Espace 28
Correspondant	Siméon DE HEY
Adresse	Rue de la Colline, 18 - 4800 VERVIERS
N° Tel	087/34.10.53
3. Nom de l'organisation	CINL (Centre des immigrés Namur Luxembourg, ASBL)
Correspondant	Joseph BAYET
Adresse	Rue de la gare, 20 - 6880 BERTRIX
N° Tel	061/29.25.18
4. Nom de l'organisation	TABANE ASBL et Club André Baillon ASBL
Correspondant	Luc SNOECK et Anne-Catherine GIGOT
Adresse	Rue Saint Léonard, 510 - 4000 LIEGE
N° Tel	04/228.14.40



10. Le personnel

Décrivez brièvement les activités du personnel mis à disposition du projet (votre propre personnel et le personnel des partenaires). Procurez cette information par personne et le plus concrètement possible.

CRéSaM

Claire BIVORT

Sociologue, responsable de projets au CRéSaM, en charge des matières « Exil » et « Précarité » ; sous contrat depuis février 2014. C. Bivort est en charge à ½ temps, depuis mai 2016, de la coordination des actions de concertation organisée en Wallonie avec les équipes spécialisées dans le cadre de la politique wallonne d'intégration des primo-arrivants. Elle sera détachée à concurrence d'un ¼ temps complémentaire pour développer cette concertation au bénéfice du public cible du projet, en cohérence avec la politique fédérale d'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile.

Personnel à engager

Personnel administratif qualifié pour la gestion administrative du dossier et l'appui à la coordination de la concertation, à concurrence d'¼ temps.

CINL Le psychologue (à engager) sur ce projet sera amené à :

- Proposer un accompagnement psychologique² adapté à la prise en charge des demandeurs d'asile et aux réfugiés reconnus. Ce projet permettra d'augmenter les capacités de prise en charge et de réduire les demandes en attente pour ce public. Sur l'ensemble de la durée du projet, 20 personnes de plus pourraient ainsi bénéficier d'un suivi thérapeutique adéquat (10 personnes chaque année). Ce projet permettrait au service psychologique du CINL d'ouvrir 5 places de consultations supplémentaires par semaine.;
- Collaborer et travailler étroitement avec le service d'interprétariat wallon ;
- Mener des actions de sensibilisation et de formation auprès du secteur psycho-médico-social³ ainsi qu'auprès des personnes en charge de l'accueil de ces publics cibles. Le psychologue engagé pour ce projet, organisera, en partenariat avec le Centre Régional d'Intégration de la province de Luxembourg, deux journées de formation par an sur la thématique de la santé mentale et de la prise en charge thérapeutique du public migrant par an ;
- Animer des séminaires sur la prise en charge de personnes vivant une problématique relative à l'exil, en collaboration avec le CRéSaM et les autres initiatives spécifiques exil, destinées au personnel des services de santé mentale généralistes, interprètes,

² Il est fort possible que pour réaliser à bien son travail le psychologue collabore étroitement avec le service social du centre des immigrés.

³ Agissant auprès des demandeurs d'asile et réfugiés reconnus pouvant présenter un problème de santé mentale.



intervenants de premières lignes ainsi que pour les personnes en charge de l'accueil des réfugiés reconnus et demandeurs d'asile ;

- Soutenir quotidiennement les personnes en demande d'information (conseils, avis, orientation, soutien d'une prise en charge par un partenaire non-spécialiste) ;
- Dans le cadre de situations urgentes ou exceptionnelles, être amené à se déplacer et proposer des consultations à l'extérieur pour les demandeurs d'asile ou réfugiés les plus vulnérables⁴, ne pouvant se déplacer.

Le coordinateur (Marie-Sophie Thiry) engagé sur ce projet sera amené à :

- Participer aux concertations entre initiatives spécifiques exil afin d'assurer le suivi, le bon déroulement de ce projet ainsi que sa cohérence ;
- Participer aux concertations entre initiatives spécifiques exil afin d'élaborer les actions et les offres de formations de ce projet sur l'ensemble du territoire wallon ;
- Coordonner et soutenir les activités et actions mise en place par le psychologue engagé sur ce projet ;
- Organiser et co-animer les modules de formations proposés aux acteurs du secteur psycho-médico-social ;
- Organiser la communication du projet auprès des partenaires de la province de Luxembourg et renforcer le développement de partenariats ;
- Assurer le suivi financier et administratif relatif au projet AMIF : notifier et conserver les preuves justificatives concernant chaque personne suivies dans le cadre de ce projet, tenir une liste de présence avec les participants à nos modules de formation, facturation des consultations psychologiques et gestion journalière.

Espace 28:

PASSOS Henrique

Psychologue 0,5 ETP – Engagé à l'Espace 28 depuis 2012 dans le cadre du projet FER. Docteur en sciences psychologiques, formé à l'EMDR, Henrique Passos a une longue expérience en clinique de l'exil. Il a en effet travaillé quelques années à CARDA. Il maîtrise le portugais, l'anglais, l'espagnol et le russe, avantage indéniable pour le service.

Henrique Passos assure des consultations psychothérapeutiques en individuel ou familial. En 2016, sur les 450 entretiens prévus, 355 concernaient des DA et 56 des Réfugiés soit plus de 90% Le taux imputé de 60% est en ce sens très réaliste.

En 2016, Henrique Passos a animé les supervisions d'équipe du SSM, rue de Dinant à Verviers. Il a également participé à des tables rondes réunissant les médecins de la région concernant la santé mentale des migrants. Animations également d'intervisions avec les professionnels du Réseau verviétois. D'autres sollicitations de travailleurs de terrain confrontés aux problématiques de la santé mentale et de l'exil arrivent régulièrement.

⁴ Par exemple : les personnes réinstallées, les personnes âgées, ...



KOLELA Virginie

Psychologue 0,7 ETP – Engagée à l'Espace 28 depuis 2012 dans le cadre du projet FER. Diplômée en 2009 en psychiatrie transculturelle à l'Université de Paris XIII, elle possède également une grande expérience professionnelle dans le secteur. En effet, durant 6 années, elle a été psychologue au service de santé mentale Tramétis à Charleroi, au sein de la mission spécifique « Santé en exil ».

Virginie Kolela réalise des entretiens individuels et familiaux et participe à des groupes ethno-psy à Tabane. En 2016, sur les 722 entretiens prévus, 396 concernaient des DA et 133 des Réfugiés soit 73 %. Le taux imputé de 60% est en ce sens réaliste et tient compte de la réalité de terrain

Virginie Kolela a également participé aux supervisions du SSM et aux tables rondes des médecins de la région. Animations également d'intervisions avec les professionnels du Réseau verviétois.

Nouveau Psychologue

Psychologue 0,5 ETP – Engagé à l'Espace 28 pour octobre 2017. Nous désirons engager une personne spécialisée en clinique transculturelle. Nous désirons répondre à un besoin et une demande d'accompagnement spécialisé dans le Sud de l'Arrondissement (asbl Couleur Café) et centre Fedasil pour Mineurs. Ensuite, nous désirons soulager le travail thérapeutique des deux psychologues en place afin que ceux-ci puissent mieux répondre aux demandes de supervisions/formation des équipes de terrain et du travail en réseau coordonné par le CRéSaM. Nous l'impliquons à 25% sur le projet. Cela permettra d'assurer un suivi équivalent des demandeurs d'asile et réfugiés chez les 2 autres psy, malgré un temps de travail de Virgine Kolela et d'Henrique Passos, orienté vers les supervisions et suivi d'équipes.

Les trois psychologues participent également aux réunions d'équipe ainsi qu'aux réunions cliniques. Ils se concertent régulièrement avec les travailleuses sociales autour du suivi des personnes et sont présents à certaines activités communautaires.

Le temps de travail des psychologues s'établit donc sur le nombre de RDV à destination du public cible.

GREGOIRE Céline

Assistante sociale 0,8 ETP – Engagée à l'Espace 28 en 2003 au sein du service social spécialisé en droit des Etrangers. Elle a de 2003 à juin 2017 assuré l'accompagnement social de familles hébergées par Caritas international dans l'arrondissement de Verviers (Fedasil > Cire > Caritas > Espace 28). Impliquée dans le cadre du FER pour l'accompagnement social des DA et Réfugiés, elle a une bonne connaissance à la fois des procédures et de la problématique santé mentale.

Nous l'impliquerions à raison de 60% de son temps de travail au projet afin de :

1. Accompagnement social individuel des personnes bénéficiaires d'un suivi psy (les autres personnes sont orientées vers le service social de l'Espace 28 qui compte également deux travailleuses). Il faut prendre en compte que chaque visite au service social peut entraîner un travail important en termes de démarches à



effectuer.

2. Entretiens d'accueil de nouvelles demandes. C'est aussi à elle qu'incombe le travail de rassembler les preuves de l'éligibilité des bénéficiaires.
3. Participation aux réunions d'équipe et aux réunions cliniques
4. Liens avec les envoyeurs et le SeTIS
5. Lien avec le réseau et le CRéSaM pour la mise en place de supervisions/formations
6. Collaboration avec C. Weber pour la mise sur pied des activités sociales et communautaires.

Son travail (notamment les points 2 et 3 actuellement pris en charge par les psys) permet de libérer un temps de travail au niveau des psychologues afin de mieux répondre toujours aux demandes de supervision/formation du réseau.

Son pourcentage est établi sur base du pourcentage du public cible suivi par le service psy. Pour rappel, deux autres assistantes sociales à l'Espace 28 assure les suivis hors service psy (et sont donc hors projet FAM). Mais aussi sur un temps de travail spécifiquement orienté vers les actions du CRéSaM et le développement d'actions de supervisions et de formations des accompagnateurs du public-cible.

WEBER Christel

Chargée des Activités communautaires/Intervisions – Engagée en 2010 à l'Espace 28 pour réaliser une recherche action sur l'opportunité d'ouvrir un service de santé mentale spécialisé en ethno-psy à Verviers – Responsable des activités communautaires dans le cadre du projet FER dès 2012 et jusqu'à ce jour. Toujours dans un souci de travail interdisciplinaire et de prise en charge globale des problématiques (isolement – manque d'étayage culturel – perte de confiance – besoin d'appartenance –...) des activités collectives (visant principalement les femmes) ont été développées. En 2016, une quarantaine de personnes ont participé à 66 activités collectives. Notre volonté est d'augmenter non seulement le nombre de personnes touchées (en visant principalement le public cible) mais également le nombre d'activités proposées. (En 2016, il y a eu une interruption dans le contrat de C. Weber en raison de subsides non confirmés ce qui a eu un impact sur le nombre d'activités). Christel Weber est également responsable jusqu'à ce jour de la mise en place d'intervisions avec les professionnels du Réseau (psychologues – assistants sociaux – éducateurs) confrontés à un public de demandeurs d'asile/réfugiés ayant des problèmes de santé mentale. Ces interventions sont animées par les psychologues de l'Espace 28.

Le public des activités collectives est plus varié : DA – Réfugiés – Belges d'origine étrangère – régularisés – regroupements familiaux. Le pourcentage de 20% est en lien avec la réalité de terrain.

PAQUAY Micheline

Directrice – Chargée de la Gestion financière et de la Gestion des Ressources humaines – Veille à ce que les objectifs définis dans les différents projets soient rencontrés. Chargée de l'animation des réunions d'équipe, elle participe aussi à certaines activités communautaires. – Temps plein – 22% de son temps sont impliqués au niveau du projet



FAMI selon le calcul suivant : 50% sont destinés au service de santé mentale (calcul au prorata des ETP des différents services) dont 45% du temps de travail concerne le projet FAM (toujours au prorata des ETP concernés par le FAM)

Tabane

Asbl Tabane

- **MRHANI Layla**, assistante social : participe à la prise en charge des demandeurs d'asile et réfugiés en région liégeoise (principalement via les entretiens d'accueil et l'accompagnement social), s'implique dans des actions de sensibilisation et de formation des acteurs du réseau et participe à la concertation avec les autres équipes wallonnes spécialisées
- **SOYEUR Camille**, assistante sociale : participe à la prise en charge des demandeurs d'asile et réfugiés en région liégeoise (principalement via des activités collectives), s'implique dans des actions de sensibilisation et de formation des acteurs du réseau et participe à la concertation avec les autres équipes wallonnes spécialisées
- **BEN AZZUZ Yousra**, psychologue : participe à la prise en charge des demandeurs d'asile et réfugiés en région liégeoise (principalement via des consultations thérapeutiques), s'implique dans des actions de sensibilisation et de formation des acteurs du réseau et participe à la concertation avec les autres équipes wallonnes spécialisées
- **BOEHMER Michèle**, psychologue : participe à la prise en charge des demandeurs d'asile et réfugiés en région liégeoise (principalement via des consultations thérapeutiques), s'implique dans des actions de sensibilisation et de formation des acteurs du réseau et participe à la concertation avec les autres équipes wallonnes spécialisées
- **LAST Sabrina**, psychologue : participe à la prise en charge des demandeurs d'asile et réfugiés en région liégeoise (principalement via des consultations thérapeutiques), s'implique dans des actions de sensibilisation et de formation des acteurs du réseau et participe à la concertation avec les autres équipes wallonnes spécialisées
- **BEAULEN Vinciane**, intervenante psycho-sociale : participe à la prise en charge des demandeurs d'asile et réfugiés en région liégeoise (principalement via un accompagnement à domicile), s'implique dans des actions de sensibilisation et de formation des acteurs du réseau et participe à la concertation avec les autres équipes wallonnes spécialisées
- **BOELEN Benjamin**, intervenant psycho-social : participe à la prise en charge des demandeurs d'asile et réfugiés en région liégeoise (principalement via un accompagnement à domicile), s'implique dans des actions de sensibilisation et de formation des acteurs du réseau et participe à la concertation avec les autres équipes wallonnes spécialisées
- **VOOS Justine**, intervenante psycho-sociale : participe à la prise en charge des demandeurs d'asile et réfugiés en région liégeoise (principalement via un accompagnement à domicile), s'implique dans des actions de sensibilisation



- **WILLEMART Véronique**, responsable administrative du projet pour Tabane : est responsable administrative du projet, participe à la concertation avec les autres équipes wallonnes spécialisées, organise une partie des actions de sensibilisation et de formation des acteurs du réseau et anime une partie des réunions d'équipe
- **VANDERHAEGHEN Nathalie**, secrétaire « article 60 » : est en charge de l'accueil physique et téléphonique des personnes et en soutien administratif

Club André Baillon :

- **MRHANI Layla**, assistante sociale : participe à la prise en charge des demandeurs d'asile et réfugiés en région liégeoise (principalement via les entretiens d'accueil et l'accompagnement social), s'implique dans des actions
- **KHASKELBERG Maria**, psychologue : participe à la prise en charge des demandeurs d'asile et réfugiés en région liégeoise (principalement via des consultations thérapeutiques), s'implique dans des actions de sensibilisation

SSM Clinique de l'exil – Province de Namur

Psychologue temps plein (à engager):

- consultations thérapeutiques pour réfugiés, et demandeurs d'asile, avec interprètes du SETIS wallon ou autres (en arabe, pachtou, dari, ...),
- collaborations avec des équipes des centres d'accueil, service sociaux, avocats et asbl Constats pour un accompagnement précoce des demandeurs d'asile souffrant de trauma ;
- information et sensibilisation auprès des centres d'accueil sur l'impact du trauma sur la procédure d'asile, co-animation de groupe de réfugiés, entre autre sur la parentalité en exil,
- co-animation ateliers cuisine pour réfugiés en collaboration avec le Centre d'Action Laïque (réseau mangrove du CAL),
- co-animation groupes d'intervision de professionnels du secteur aide aux réfugiés, y compris professionnels des centres d'accueil et ILA CPAS (Mosaïques)
- participation à réunions de concertation avec le CRéSaM, et le Centre Régional d'intégration (CAI), réunions d'équipes, organisation séminaire de sensibilisation

Psychiatre 12h/sem (à engager):

- consultations thérapeutiques pour réfugiés et demandeurs d'asile, avec interprètes du SETIS wallon ou autres, en particulier des femmes victimes de trauma, et en particulier en début de procédure d'asile, en collaboration avec équipes des centres d'accueil,
- co-animation groupes d'intervision de professionnels du secteur aide aux réfugiés, y compris professionnels des centres d'accueil et ILA CPAS (Mosaïques),
- réunions d'équipes,
- organisation séminaire de sensibilisation

Assistante sociale temps plein (à engager):

- accompagnement social dans le service ou à l'extérieur du service pour l'aide à intégration de réfugiés reconnus, avec interprètes du SETIS wallon ou autres (pachtou,



dari, ...)

- interprétariat en langue arabe dans le service pour les consultations thérapeutiques pour réfugiés et demandeurs d'asile arabophones (Syrie, Irak, Palestine, ...)
- collaborations avec équipes des centres d'accueil, avocats et asbl Constans pour accompagnement précoce de demandeurs d'asile souffrant de trauma ;
- information et sensibilisation auprès des centres d'accueil sur l'impact du trauma sur la procédure d'asile,
- co-animation de groupe de réfugiés, entre autre sur la parentalité en exil,
- co-animation ateliers cuisine pour réfugiés en collaboration avec le Centre d'Action Laïque (réseau mangrove du CAL),
- co-animation groupes d'intervision de professionnels du secteur aide aux réfugiés, y compris professionnels des centres d'accueil et ILA CPAS (Mosaïques),
- participation à réunions de concertation avec le CRéSaM, et le Centre Régional d'intégration (CAI), réunions d'équipes,
- organisation séminaire de sensibilisation



11. Annexes

1. Fiche budgétaire dûment complétée selon le format disponible sur le site internet. (télécharger le fichier en format Excel!) (obligatoire)
2. La même fiche budgétaire avec la signature du représentant légal ou son délégué (en format PDF) (obligatoire)
3. Formulaire d'identification financière (disponible sur le site internet) (obligatoire, sauf pour les autorités qui travaillent avec Fedcom)
4. Document prouvant que le soumissionnaire est autorisé à prendre des engagements par le représentant légal de l'organisation (OBLIGATOIRE au cas où le soumissionnaire/signataire ne serait pas le représentant légal
⇒ Voir statuts de l'asbl (annexe 6) et délégation de pouvoir à la direction
5. Rapport Annuel le plus récent (obligatoire si disponible)
6. Statuts de l'organisation (obligatoire si disponible)
7. Attestation de co-financement (obligatoire)
8. Attestation indiquant que vous n'avez pas droit à la déduction de la TVA (obligatoire si vous n'avez pas ce droit)
9. Compte annuel le plus récent (obligatoire si votre organisation en dispose)
10. les accords de partenariat (1 par partenaire) (obligatoire si d'application)
 - a) Clinique de l'Exil - Namur
 - b) Espace 28 - Verviers
 - c) CINL - Luxembourg
 - d) Tabane - Liège

Fait à NAMUR, le 31 août 2017



BONTEMPS Christiane, directrice
Par délégation de FOUARGE Luc, Président

Dissémination restreinte de cette fiche de projet à :

- Cellule fonds européens
- Comité de pilotage AMIF - ISF
- Fedasil si le projet concerne 'l'accueil, la réinstallation, la relocation, ou le retour volontaire'
- SPP IS si le projet concerne l'intégration

